

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION

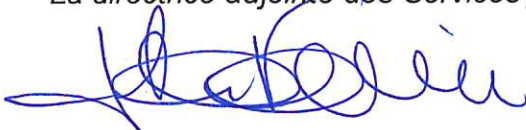
**Règlement 942 décrétant des travaux de construction d'une caserne ainsi que son aménagement et les équipements pour l'opérer et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$ pour en acquitter les coûts.**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement 942 a été adopté par le Conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance générale du 20 décembre 2021.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soit le 13 mai 2022.

Donné à Varennes, ce 25 mai 2022.

*La directrice adjointe des Services juridiques,*



Me Johanne Fournier, OMA